



Argenteuil 2014 - 2020

Comités de quartier

Pour une véritable implication des habitants en participant aux réunions, aux actions sur le terrain, à la vie de la commune en général, à la vie de leur quartier en particulier.



7 quartiers

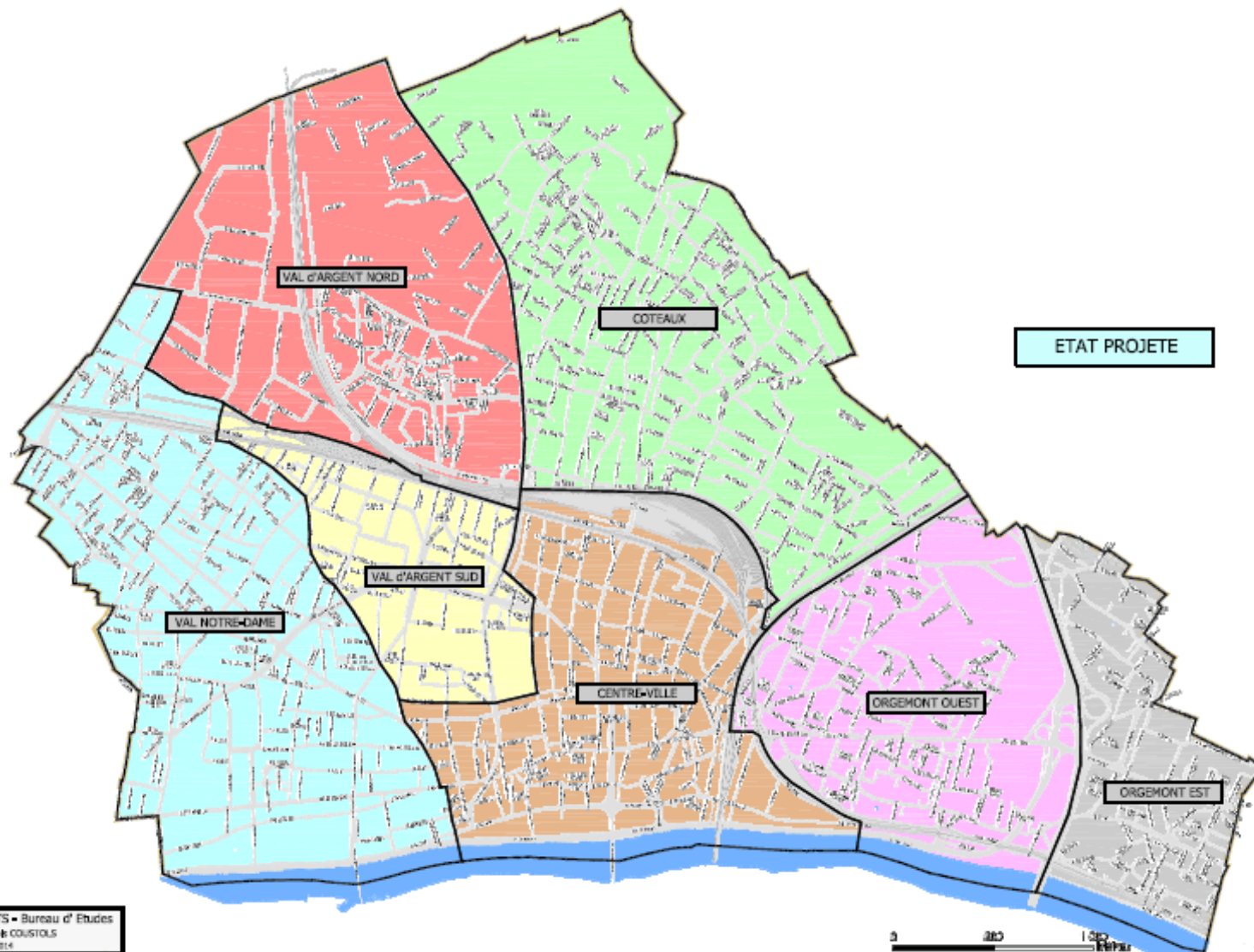
Un découpage qui favorise la proximité
mais aussi les échanges et la mixité

- Val Notre Dame
- Val d'Argent Nord
- Val d'Argent Sud
- Centre ville
- Les Coteaux (incluant désormais Volembert)
- Orgemont (de la colonie à l'A15)
- Nom à préciser (Jolival - Joliot Curie - Jardin)

7 quartiers



QUARTIERS de la VILLE d' ARGENTEUIL



Structure des comités

- L'élu référent du quartier
- Un élu référent suppléant
- Un élu de l'opposition
- 25 volontaires au maximum (parité hommes / femmes)
- Le Directeur de la Maison de quartier

Mode de désignation

- 1^{er} recensement (réunions publiques juin/oct 2014)
- 2^{ème} recensement (réunions publiques nov. 2014)
- Tirage au sort public en Mairie le 18 déc. 2014
 - 20 conseillers par quartier au maximum
- Désignation par le Maire
 - 1 élu référent suppléant
 - 5 conseillers de quartier
- Un élu de l'opposition sur proposition du groupe minoritaire
- Directeur de la Maison de quartier : membre de droit
- Durée du mandat : 2 ans

Gouvernance

- **Présidence** : l'élu référent du quartier
- **Référent** : un habitant parmi les 20+5 membres sera désigné conseiller référent par le comité. Il sera associé à la préparation de chaque ordre du jour, en lien avec le Président et le Directeur de la Maison de quartier
- **Administration** : secrétariat & lien avec les services municipaux seront assurés par le Directeur de la maison de quartier

Groupes de travail

- Les conseillers pourront former des groupes de travail **thématiques**
- Ils seront **force de proposition** auprès du comité de quartier, donc de l'élu référent du quartier, mais aussi des élus avec délégation qui pourront être invités à participer aux travaux
- Ces groupes **pourront être « inter-quartier »** sur des problématiques impactant divers secteurs de la commune
- Selon les thématiques abordées, des **intervenants extérieurs** pourront être invités à participer aux travaux
- Lors des réunions publiques, il sera accordé un temps aux groupes de travail thématiques pour **présenter les réflexions en cours**

Réunions publiques

- Chaque comité de quartier se réunira au minimum **2 fois par an** en réunion publique, l'**ensemble des habitants** du quartier y sera **convié**
- Les **acteurs impliqués sur le quartier** (entreprises, commerçants, professions libérales, services publics, représentants associatifs, etc.) pourront **partager leur vécu** professionnel **ou leur engagement** citoyen au sein de ces réunions
- **Une fois par an**, un **bilan d'activité** de l'année écoulée sera présenté par les membres du comité

Réunions d'information

- A l'initiative des élus délégués aux différentes thématiques de la vie communale, les **membres des comités** de quartier **pourront être invités à des réunions d'information** qui leur seront spécialement destinées
- Quelques thématiques envisageables :
 - Processus municipaux de décision, connaissance du fonctionnement de l'administration municipale
 - Mode de financement des différents projets
 - Tranquillité publique
 - Santé
 - Parentalité et éducation
 - Travaux et urbanisme
 - Etc

Moyens matériels

- **Une adresse mail partagée** par le président de chaque comité et le référent
- **Une charte** des comités de quartier sera élaborée avec les membres et signée par chacun d'entre eux, puis par leurs successeurs à chaque renouvellement
- **Une tribune** réservée dans « L'Argenteuillais », avec la collaboration des rédacteurs du service communication, pour faire état de l'avancée des travaux réalisés
- **Les maisons de quartier** accueilleront les réunions du comité
- **Les directeurs de maison de quartier** assisteront administrativement les comités (rédaction des comptes-rendus, convocations, etc)